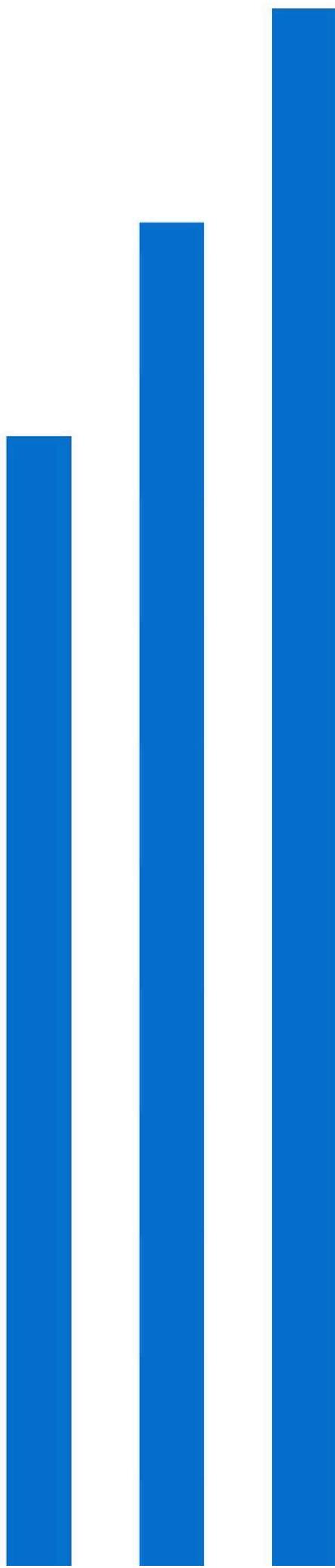


Stratégie fiscale

25 MARS 2025



La stratégie fiscale de Investissements RPC est en accord avec son mandat et avec le statut de régime de retraite national du Canada du RPC. C'est un des éléments que nous prenons en compte dans le cadre de notre processus de placement. Notre stratégie fiscale doit être considérée dans le contexte du mode d'imposition des revenus que le RPC procure à ses 22 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens.

Investissements RPC est un organisme de placement mondial qui vise à assurer la pérennité du Régime de pensions du Canada (RPC) pour les générations à venir. Pour ce faire, nous plaçons les fonds du RPC pour le compte de ses 22 millions de cotisants et de bénéficiaires. Le mandat qui oriente nos activités consiste à chercher à maximiser le taux de rendement tout en évitant les risques de perte indus et en tenant compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la capitalisation du RPC. Notre stratégie de placement vise à mettre à profit nos avantages comparatifs tout en nous assurant de demeurer fidèle à notre engagement à l'égard des pratiques d'investissement responsable.

Notre stratégie de placement est structurée de manière à être résiliente face aux conditions économiques et aux conditions de marché très variées. Elle couvre toutes les grandes catégories d'actif, surveille les facteurs de risque importants et englobe plusieurs stratégies de placement distinctes.

Grâce à cette approche, nous sommes en mesure de trouver un juste équilibre entre le risque et le rendement tout en dégagant une plus-value additionnelle au moyen de la gestion active. Notre objectif consiste à produire un rendement durable à long terme pour les Canadiens.

En sa qualité d'investisseur mondial à long terme, Investissements RPC estime que les régimes fiscaux stables et prévisibles sont avantageux. Investissements RPC, qui a soutenu activement l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans [le cadre du projet sur l'érosion de la base d'imposition](#) et le transfert de bénéfices, comprend la nécessité pour les gouvernements de s'attaquer aux pratiques fiscales inappropriées. Nous collaborons et contribuons de façon constructive aux consultations publiques menées par les autorités fiscales et les décideurs pour bien faire comprendre notre point de vue, conformément à notre mandat consistant à maximiser le rendement tout en évitant les risques de perte indus.

Stratégie fiscale

La stratégie fiscale de l'OIRPC est en accord avec son mandat et avec le statut de régime de retraite national du Canada du RPC. C'est un des éléments que nous prenons en compte dans le cadre de notre processus de placement. Notre stratégie fiscale doit être considérée dans le contexte du mode d'imposition des revenus que le RPC procure à ses 22 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens.

Aux fins d'une solide politique publique, les revenus gagnés par Investissements RPC et ses filiales sont exonérés d'impôt au Canada. Les revenus de placement peuvent ainsi croître en franchise d'impôt au Canada durant la période de placement, puis les prestations de retraite des bénéficiaires du RPC sont imposées selon le taux d'imposition de ces derniers à ce moment. Il s'agit d'un traitement comparable à celui accordé aux régimes enregistrés d'épargne-retraite canadiens.

Afin d'élaborer un portefeuille de placements bien diversifié, nous investissons dans un large éventail de catégories d'actif à l'échelle mondiale; en fait, plus de 85 % de notre actif est investi à l'extérieur du Canada. Par conséquent, Investissements RPC est assujéti aux lois fiscales des pays dans lesquels il fait des placements. Nous respectons nos obligations fiscales partout dans le monde et payons l'impôt exigible sur les revenus gagnés dans ces pays. Divers types d'impôt sont aussi payés par les sociétés dont les titres composent notre portefeuille de placement, selon les règles fiscales qui s'appliquent dans les territoires où ces sociétés exercent leurs activités commerciales.

Pour éviter que nos 22 millions de cotisants et de bénéficiaires canadiens paient deux fois l'impôt sur les revenus gagnés par Investissements RPC, nous avons recours à des structures de placement judicieuses et prudentes conçues pour maximiser les rendements de placement après impôt offerts aux cotisants et bénéficiaires du RPC.

Gestion du risque et gouvernance

La mise en place de structures et de processus prudents et appropriés de gestion du risque représente la pierre angulaire de notre mandat et de la stratégie de placement qui en découle, notamment la prise en compte des risques en matière fiscale dans notre processus de placement.

Le conseil d'administration de Investissements RPC supervise la gestion du risque, y compris les risques en matière fiscale. À cette fin, le Conseil, par l'entremise de ses différents comités et processus, passe en revue les systèmes et mécanismes de contrôle interne conçus pour s'attaquer aux principaux risques, y compris le risque en matière fiscale.

En ce qui concerne la direction, le chef des finances et de la gestion des risques d'Investissements RPC est responsable de la stratégie fiscale d'Investissements RPC. La gestion quotidienne des risques en matière fiscale incombe au chef des services fiscaux, qui présente périodiquement un rapport au comité de vérification.

Comme pour toute autre sorte de risque, nous cherchons à réduire le risque en matière fiscale à un niveau acceptable compte tenu de notre mandat de placement et en adhérant aux contrôles et procédures intégrés dans nos politiques internes. Investissements RPC tient compte des risques suivants en matière fiscale :

- Le risque technique – Le risque qu’une autorité fiscale conteste avec succès notre position fiscale, en tout ou en partie, en raison d’incertitudes en vertu des lois et règles fiscales pertinentes.
- Le risque opérationnel – Le risque que certaines activités et certaines transactions ne se déroulent pas comme prévu, et que les répercussions fiscales soient différentes de celles que nous avons prévues.
- Le risque réglementaire (lié à la modification de la loi) – Le risque que le coût fiscal prévu change avec le temps en raison de la modification des lois fiscales.

Pour chacun des risques en matière fiscale, nous avons mis en place des contrôles et des procédures afin d’atténuer les répercussions possibles sur la situation financière et la réputation, y compris en ce qui concerne le moment et la manière dont ces risques sont signalés aux autorités concernées au sein de l’Office.

Le chef des services fiscaux bénéficie du soutien de notre équipe interne de spécialistes en fiscalité évoluant dans nos différents bureaux partout dans le monde. L’équipe est composée de professionnels dûment qualifiés et expérimentés auxquels sont confiées des responsabilités précises en matière fiscale. Ils mettent à profit leur expérience et leur jugement pour évaluer le risque en matière fiscale, en collaboration avec nos services de placement et nos services internes pour gérer les risques liés à nos placements. En complément de notre savoir-faire à l’interne, nous recourons aux services de conseillers fiscaux locaux pour bien comprendre nos obligations et les risques associés en matière fiscale dans un territoire donné.

Compte tenu de la complexité des lois fiscales à l’échelle mondiale, nous recherchons des conseils professionnels pour nous aider à évaluer et à gérer le risque en matière fiscale pour soutenir notre situation fiscale. Nous n’accordons aucun crédit au faible risque de détection des positions prises. Lorsque nous sommes confrontés à des domaines du droit fiscal qui ne sont pas clairs, nous cherchons à adopter une approche conforme aux politiques gouvernementales bien établies ainsi qu’aux pratiques du marché et à obtenir au besoin l’approbation des autorités fiscales concernées.

Le contexte fiscal mondial est en constante évolution. L'équipe interne des services fiscaux de Investissements RPC, forte de l'appui de conseillers fiscaux locaux, au besoin, surveille constamment les modifications apportées aux lois fiscales pour bien en comprendre les répercussions potentielles et pour continuer à se conformer aux lois fiscales partout dans le monde. Lorsque nous intervenons auprès des autorités fiscales à l'échelle mondiale, nous faisons preuve de transparence et divulguons aux autorités fiscales les faits pertinents en ce qui concerne nos placements et nos activités.

Le contenu de cette page Web est considéré comme étant conforme à l'obligation prévue par l'annexe 19 de la loi de finances du Royaume-Uni de 2016 pour 2017 au nom de toutes les entités concernées au sein du groupe de Investissements RPC pour l'exercice allant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.